



Association jurassienne
des entreprises de charpenterie,
d'ébénisterie et de menuiserie

100^{ème} ANNIVERSAIRE AJECM, DELEMONT LE 19 AOÛT 2022

Discours du Président d'honneur M. Martin Gigon, retraçant l'historique de l'association depuis sa création.

Mesdames et Messieurs les invités,
Messieurs les Présidents d'honneurs,
Monsieur le Président,
Chers membres,

Tout en remerciant du fond du cœur notre nouveau président Fabrice Beynon, qui nous fait honneur dans sa présentation, je souhaiterais en premier lieu partager avec vous cet instant de grâce et me souvenir avec mes collègues ici présents des nombreux anciens membres, pour certains d'il y a près de 50 ans hélas disparus et d'autres encore bien là, encore actifs ou retraités.

Par leurs contributions dans la formation professionnelle et dans l'enseignement de nos beaux métiers et leur présence à mes côtés, alors que j'étais à l'époque jeune apprenti, ils m'ont personnellement touché et encouragé, influencé, aidé ou juste accompagné durant ces plus de 45 dernières années.

Les 30 dernières années passées en tant que membre actif au sein de notre association, ainsi que la place qu'il m'a été permis de tenir aujourd'hui au perchoir des différents intervenants de ce jour mémorable, justifient en tout point de vue qu'il soit ainsi porté un hommage appuyé envers ces personnes pour lesquelles je nourris, avec certain d'entre vous, un souvenir ému.

Sans vouloir les nommer, au risque d'en oublier, elles ont, à mon sens, toutes, de près ou de loin, de par leur présence active, participé à la progression significative qu'a connue notre association durant ces 50 dernières années.

L'AJMCE regroupe à ce jour 3 sections avec celle d'Ajoie, celle de Delémont-Franches-Montagnes et celle du Jura bernois. Elle compte au total 75 membres.

A vous tous, qui attendez à présent d'entendre la chronologie des événements qui se sont succédés au long des 100 années de vie de notre association, je dois hélas d'abord vous avouer que nous manquons singulièrement d'archives propres à notre association pour les 60 premières années de son existence.

Peut-être en existe-t-il empilées et rangées dans une caisse oubliée depuis 40 ou 50 ans dans un grenier d'une maison du Jura ou du Jura bernois.

C'est alors un peu grâce au contenu des différents articles publiés dans la rédaction d'un IDB spécial « 1 édition pour 100 ans », réalisée à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la FRM devenue FRECEM en 2017, et sur laquelle nous avons quelque peu pu nous appuyer, que nous pouvons aujourd'hui vous affirmer certains faits. Ceci donc surtout grâce aux patientes recherches et aux différentes archives recueillies en 2017 dans différents journaux d'époque par Nathalie Bocherens, rédactrice en chef de l'IDB, à qui nous adressons tous nos compliments et que nous remercions encore vivement d'avoir aussi bien su présenter à l'époque notre AJMCE ainsi que toutes les associations sœurs des différents cantons romands.

Certains documents recueillis également par Jean-René Wolfsberger, menuisier retraité de Tavannes et membre de la commission du 100^{ème} de l'AJMCE, sont exposés sous la forme d'anciennes photographies et autres images ou textes autour de la patinoire, et qui viennent ainsi joliment compléter mon propos.

Et pour commencer..., qu'est-ce qu'une association patronale professionnelle ?

Des patrons entrepreneurs se mobilisent, se réunissent et décident de constituer une association au sein de laquelle ils souhaitent agir ensemble pour, par exemple :

- Défendre et promouvoir les entrepreneurs actifs d'une région
- Promouvoir l'exercice rigoureux de la profession et sauvegarder les intérêts socioprofessionnels et économiques de ses membres
- Engager des actions pour favoriser le commerce local
- Encourager la formation professionnelle

Dès le tournant du siècle passé, on assiste ainsi à la naissance de nombreuses associations professionnelles.

En ce qui concerne nos métiers, dans la feuille d'avis du bureau de Courtelary on peut lire en 1917 déjà, la constitution d'une première Société coopérative des Patrons menuisiers et charpentiers du Vallon de St-Imier et environs qui a pour but dans son texte original :

- la protection des intérêts communs
- l'établissement de dispositions générales pour la réglementation du travail et des règles pour l'embauchage et le renvoi des ouvriers
- la réglementation des apprentissages
- les recherches de base pour les soumissions des travaux
- l'établissement d'un tarif de prix uniques
- l'intervention dans les différends entre patron et ouvriers ou c.-maîtres, l'assistance éventuelle en cas d'augmentation de salaire ou en cas de grève
- l'entretien des relations amicales entre les membres de la société

Les statuts sont du 30 juin 1907. La durée de la société est illimitée. La qualité du sociétaire s'acquiert par une demande écrite, moyennant le paiement d'une finance d'entrée de 5 francs et d'une cotisation annuelle fixée par l'AG...

En ce qui nous concerne plus précisément aujourd'hui, la feuille d'avis de Moutier nous annonce le 14 mars 1922 que sous l'appellation AJMMCE, Association jurassienne des maîtres menuisiers, charpentiers et ébénistes, il est constitué à Tavannes une société coopérative qui a pour but de favoriser le développement de ces métiers et de la corporation. Les statuts portent la date du 4 février 1922. La durée de l'association est illimitée. Elle a commencé le 8 août 1918.

Elle a son siège à Tavannes.

Les demandes d'entrée doivent être adressées au président sur lesquelles statue l'AG...
Il est payé un droit d'entrée de 10 francs. Chaque sociétaire paiera en outre une cotisation mensuelle de 2.50 francs, une cotisation annuelle de 8 0/00 du total des salaires payés aux ouvriers durant l'année écoulée, ainsi qu'une cotisation annuelle de grève de 60 cts par ouvrier...

La direction est composée de :

Ami Feusier de Saicourt, maître menuisier de Saicourt comme président,
Walther Gurlet de Douanne, menuisier à Tavannes comme vice-président,
Bernard Wüst fils de Birrhard, menuisier à Reconvilier comme secrétaire-caissier,
Edouard Bühler de Sigriswil, menuisier à Tramelan comme membre-adjoint,
Léopold Béguelin de Tramelan, menuisier à Tramelan comme membre-adjoint.

En entremets, permettez-moi aussi de partager maintenant et très brièvement ces quelques autres événements marquants de 1922 :

1922, comme vous le savez, est aussi l'année de naissance de la radio en suisse, grâce à laquelle la Suisse romande a pu exister et s'affirmer dans une Suisse majoritairement suisse allemande.

En 1922 encore, l'Ukraine devenait la 2^{ème} république de l'Union soviétique après la Russie. Elle ne devait retrouver son indépendance qu'en 1991 pour se retrouver à nouveau en difficulté politique, 100 ans plus tard, face à son voisin la Russie.

1922, c'est aussi l'année de l'indépendance de l'Egypte après l'abandon du protectorat britannique.

De façon plus heureuse, c'est en juillet 1922 que furent présentées plus de 1000 œuvres au château de Delémont, lors de la première exposition jurassienne de peinture et de sculpture. Une vitrine, au franc succès populaire qui allait constituer une affirmation identitaire forte pour le Jura bernois de l'époque.

En 1922, aurons-nous aussi la naissance de l'acteur Michel Galabru, un des magnifiques gendarmes de Saint-Tropez.

Après « A la recherche du temps perdu » d'aucuns déplorèrent encore en 1922 la mort de l'écrivain français Marcel Proust.

Et si nous revenons à présent à nos moutons...

Le 14 mars 1922, l'association AJMMCE, sous l'initiation des quelques premiers membres de la région de Tavannes, figure donc au registre suisse du commerce.
Par la suite, sous le même nom AJMMCE, dont nous avons gardé le souvenir jusque dans les années 1980, les représentants des sept districts jurassiens ont rapidement adhéré à la même cause.

Le 11 juillet 1961, l'association a ensuite rejoint la Fédération romande des menuisiers (ancienne FRM devenue FRECEM en 2017).
MM. Alfred Stammbach, maître menuisier à Tavannes et William Droz sont alors nommés comme représentants jurassiens au sein du Comité directeur (alors conseil d'administration) de la FRM.

Parée d'une nouvelle identité visuelle, telle que nous l'avons connue jusqu'à aujourd'hui, c'est en 1988 que cette même association se démocratise quelque peu pour se nommer AJMCE, Association Jurassienne des Menuisiers, Charpentiers, Ebénistes.

Et pour quelles raisons avoir donc décidé en 1922 de vouloir se réunir ainsi en association patronale professionnelle ?

Pour essayer de comprendre, remettons-nous un instant dans le contexte de l'époque :

- La grande guerre se terminait avec son lot d'incertitudes générales.
- En 1918, une grève générale mobilisait en Suisse 250'000 grévistes. En lien avec cette grève, les premières tentatives de mise sur pieds de conventions pour une paix du travail furent menées à Genève.
- Dès lors, la première grande crise économique dure jusqu'en 1923, le travail manque, la tendance est à une baisse des prix et à la mise au chômage des travailleurs. Le point culminant est alors effectivement atteint en février 1922 avec près de 100'000 chômeurs inscrits (5,3 %). La crise frappe frontalement l'industrie d'exportation.
- L'horlogerie voit son taux de chômage exploser jusqu'à 32 %, aussi l'industrie des machines avec 9 % et du textile avec 8 %. Les secteurs tournés vers le marché intérieur sont moins touchés, à l'exception de la construction, très saisonnière, dont le taux de chômage grimpe jusqu'à 22 %.
- La situation de pénurie de la première guerre mondiale provoque une hausse du niveau général des prix. La récession d'après-guerre (1918-1922) les fait reculer.

Le manque de travail, la baisse des prix, le mécontentement des travailleurs face à leur condition ainsi que les menaces de grèves et les grèves ainsi qu'un climat d'insécurité général ont donc sans aucun doute contribué à la formation des associations patronales, de même qu'aux formations ouvrières.

C'est en luttant ensemble et de façon coordonnée que l'on pouvait alors se donner une chance et les moyens de gagner ou de sauver quelque chose, de sauver surtout nos entreprises avec leurs emplois.

A titre indicatif, on notera que le salaire d'un ouvrier qualifié s'élevait en 1922 à un peu moins de CHF 1.--/h, en 1940 à environ CHF 1.30/h, en 1960 CHF 3.50/h, en 1990 CHF 21.50/h, en 2020 enfin à CHF 29.--/h.

Le kg de pain coûtait environ 70 ct, un litre de lait 50 ct,

Une chemise d'homme coûtait CHF 4.50 et un pantalon CHF 15.50.

Par la suite, d'autres grandes crises surviendront encore en 1931, 1975 et en 1992.

Il est du reste piquant de lire en 1922 la publication d'un avis dans la presse locale, par lequel l'Association patronale des menuisiers et charpentiers de St-Imier et du Vallon (notre 1^{ère} association de 1917 citée juste avant, avec ses statuts de 1907), qui, pour tenter de s'assurer du travail, porte à la connaissance des architectes, industriels, propriétaires et du public en général, une baisse sensible des tarifs.

Ceci en ne manquant bien sûr pas de préciser l'assurance d'une exécution consciencieuse des ordres sollicités.

En 1922, parlait-on également de formation professionnelle initiale et supérieure avec une volonté de former des spécialistes professionnels en entreprise; ceci dans le but d'assurer à la jeunesse une intégration civique et morale dans la société, avec, en temps qu'ouvriers qualifiés, des revenus plus élevés pour une meilleure réalisation de soi.

Les associations patronales seront alors associées à la mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle qui, dès 1930, règlemente le CFC sur le plan national.

Vint ensuite la fameuse grande crise de 1931 qui précédait de quelques années la deuxième guerre mondiale de 1939-1945 avec, en revira, son lot de violences et d'incertitudes quasi pareilles voire pires qu'en 14-18.

Entre 1945 et 1975, la société vivra alors une longue période de forte croissance économique et d'augmentation du niveau de vie dans la grande majorité des pays développés. « Les trente glorieuses » furent alors une révolution porteuse de changements économiques et sociaux majeurs qui ont marqué le passage de nos pays à la société de consommation. Même si les débuts furent difficiles, le retour à une situation de plein emploi allait alors favoriser la croissance démographique importante qui s'en suivit, avec à la clé une effervescence marquée dans le monde de la construction d'infrastructures et de nouveaux bâtiments d'habitation.

Ne devait-il pas alors en résulter à nouveau un manque de main d'œuvre général, en particulier dans les métiers de la construction. Un phénomène récurrent qui facilita l'immigration de nombreux travailleurs étrangers dans notre pays durant l'après-guerre.

A partir du milieu des années 1970 survient, pour les associations professionnelles de chaque canton, l'obligation de mettre sur pieds des cours d'introduction à la pratique. C'était il y a cinquante ans !

Aussitôt, grâce au soutien financier des services de formations de l'Etat d'une part et de notre association d'abord puis du Fonds paritaire d'autre part, des ateliers équipés sont mis à disposition au sein des deux centres professionnels de Porrentruy pour les apprentis du Jura, et de Moutier pour les apprentis du Jura bernois.

Au milieu des années 1980, après la crise des années 1970 et sous la présidence d'Alfred Oberli, maître charpentier à Saignelégier, d'entente avec les différents syndicats ouvriers, on note la négociation puis la signature d'une Convention collective de travail pour le bois jurassien. Une Commission professionnelle paritaire chargée de son application est constituée.

Des cotisations rendues obligatoires autant pour les patrons que pour les collaborateurs membres et non-membres sont encaissées par la Caisse paritaire ainsi constituée.

Dans l'application de la convention collective de travail, on observera d'une part une paix du travail relative accompagnée, d'autre part, d'une progression significative des avantages sociaux pour les collaborateurs. Un Fonds paritaire, destiné entre autres au financement des formations initiales et supérieures dans les différents métiers concernés, est provisionné.

Au début des années 1990 et sous la présidence de Claude Jolissaint, maître menuisier à Porrentruy, notre association su maintenir l'optimisme et le courage nécessaires pour dépasser tant bien que mal la crise de 1992, dans le tumulte de laquelle bien des incertitudes planaient alors sur le maintien ou non de notre convention collective de travail et de son application.

C'est donc à la suite d'une période à nouveau quelque peu incertaine qu'à la fin des années 1990, sous la présidence de Pascal Schwab, menuisier-charpentier à Prêles, et d'efforts conjoints de nos collègues et partenaires de toute la Romandie, qu'une convention collective du second œuvre romand (CCT-SOR) put enfin voir le jour.

Plus tard, en 2007, entre le Jura et le Jura bernois, surgit alors l'idée de réunir en un seul lieu et sous un même toit les apprentis du Jura bernois et du Jura, en vue d'une formation centralisée mieux adaptée et plus moderne.

Avec l'aide de ses partenaires, l'AJMCE, a su alors saisir l'opportunité qui se présentait à elle pour construire enfin sa propre école de pratique.

Les magnifiques réalisations que nous avons eu le plaisir d'inaugurer en 2010 et en 2017 sont le fruit d'une remarquable cohésion associative dépourvue de toute ambition politique ou régionale.

Cette réussite est d'autant plus remarquable qu'elle a eu pour cadre un pays jurassien divisé par de récurrents affrontements identitaires et hostiles à tout regroupement.

Outre ses engagements partagés et entièrement assumés au fil des ans aux côtés de ses principaux partenaires, l'AJMCE était présente, il y a plus d'une trentaine d'années, en tant que membre fondateur de Lignum Jura et de Lignum Jura bernois. Deux associations régionales d'importance actives dans la promotion pour une utilisation du bois, du bois suisse et régional dans la construction de bâtiments et autres objets, leur message s'adressant autant aux collectivités publiques qu'aux privés.

Sachant que ces deux entités luttent pour une noble cause, c'est aussi pourquoi nous nous devons donc d'encourager tous les entrepreneurs et amoureux du bois à rejoindre ces deux associations.

Depuis plus de 20 ans, l'AJMCE a su également se profiler en tant qu'acteur incontournable au sein du GIP, Groupe Inter Professionnel.

Lors des nombreux Salons régionaux de la formation qui se sont égrainés tout au long de ces 20 dernières années entre le Jura et le Jura bernois, notre association a su se montrer particulièrement vertueuse dans la promotion des métiers de charpentier, d'ébéniste et de menuisier. Ceci pour atteindre un nombre jusqu'à passé 160 apprentis répartis dans nos 3 métiers entre le Jura et le Jura bernois.

Par ailleurs et depuis peu, l'AJMCE est également membre fondateur de constructionjura, elle-même membre de constructionromande qui est membre de constructionsuisse. Cette association des associations patronales du monde de la construction veille auprès des instances, aussi bien cantonales que romandes et fédérales, à la sauvegarde des intérêts socioéconomiques du milieu de la construction.

Comme vous l'aurez compris, l'AJECEM d'aujourd'hui, nouvel acronyme désignant l'Association jurassienne des entreprises de charpenterie, d'ébénisterie et de menuiserie, dotée d'une nouvelle identité visuelle et bien présente sur la toile avec son nouveau site internet, est le résultat d'une longue et active évolution durant une longue vie de 100 ans, cela même si les 50 dernières années de son existence semblent avoir été les plus fructueuses.

Malgré les sérieuses difficultés socioéconomiques auxquelles elle fut confrontée dès son plus jeune âge et tous les écueils qu'elle a dû surmonter avec courage, ténacité et lucidité, l'AJMCE et l'AJECEM ont su tour à tour grandir en sagesse, en force et en notoriété pour se hisser, aujourd'hui en temps qu'AJECEM, au rang des associations professionnelles leader des plus en vue au sein des métiers du second œuvre de notre région.

En possession d'outils adaptés et performants en matière de formation et de promotion pour nos beaux métiers, dans un monde où le bois tient une place de plus en plus considérable, et jouissant de dispositions financières plutôt favorables, nous ne pouvons qu'espérer et souhaiter à notre association un avenir des plus radieux dans un monde du travail en constante évolution.

Aussi, je souhaite encore exprimer toute ma reconnaissance pour les excellentes relations entretenues et le travail accompli depuis plus de 30 ans envers :

- la RCJU ainsi que le Fonds de soutien cantonal à la formation,
- la Commission paritaire professionnelle du second œuvre jurassien,
- les enseignants de pratique et de théorie, les experts aux examens,
- notre secrétaire fidèle depuis plus de 35 ans et son équipe,
- la FRECEM pour son écoute et son soutien depuis plus de 60 ans,
- et enfin la Commission du 100^{ème} sans le concours de laquelle la manifestation de ce jour n'aurait pas pu avoir lieu dans d'aussi bonnes conditions.

Et pour terminer, en temps qu'amoureux du chiffre 2, dans le souci de vouloir rester toujours prévenant et pour une vision à très long terme, je vous donne à tous rendez-vous dans l'au-delà et l'éternité, en vous demandant de réserver la date du 22 du 2. 2222 pour un 300^{ème} anniversaire céleste de notre belle association.

Je vous remercie de votre attention.

Vive l'AJECEM et l'école jurassienne du bois où le bois sera toujours gagnant !

Martin Gigon

Delémont, le 19 août 2022